

DEMANDE DE RETRAIT – ÉPARGNE-RETRAITE

Si ce retrait concerne le régime d'accèsion à la propriété (RAP), le régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP), un retrait admissible au titre du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) ou une cotisation excédentaire au REER ou au CELIAPP, veuillez consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour obtenir le formulaire exigé.

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT

Nom complet de la ou du titulaire de contrat

Numéro de contrat

2. DIRECTIVES RELATIVES AU RETRAIT

Veuillez cocher une seule case :

- retrait complet ou annuler le contrat
- retrait partiel – le retrait minimal est de 500 \$ (veuillez remplir la section 3)

Déposer les sommes directement dans le compte correspondant aux :

- renseignements bancaires au dossier
(si vous avez plus d'un compte bancaire au dossier, veuillez indiquer les quatre derniers chiffres du numéro de compte _____)
- nouveaux renseignements bancaires (joindre un chèque annulé ou une lettre de la banque)

Veuillez indiquer la raison du retrait : _____

3. DIRECTIVES RELATIVES AU RETRAIT PARTIEL

Montant : _____ \$ (Note : votre contrat doit maintenir un solde minimal de 500 \$ si vous n'avez pas de dépôt actif préautorisé)

Veuillez apporter des précisions concernant le montant en dollars ci-dessus :

- montant brut (avant impôt ou frais) – (par défaut si aucune option n'est choisie)
- montant net (après impôt ou frais)

Veuillez indiquer la façon dont vous souhaiteriez effectuer le retrait du produit :

- de façon proportionnelle de tous les fonds (par défaut, si des directives n'ont pas été fournies ci-dessous)
- selon les directives indiquées ci-dessous :

Code du fonds ou nom du placement	Montant

DEMANDE DE RETRAIT – ÉPARGNE-RETRAITE

4. CONDITIONS

Je ou nous, titulaire ou titulaires du contrat, comprends ou comprenons que :

- l'opération de retrait pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur de la garantie à l'échéance et sur la prestation de décès au titre du contrat;
- un retrait peut donner lieu à un gain en capital ou une perte en capital étant donné qu'il constitue une disposition imposable (dans le cas des contrats non enregistrés seulement);
- des frais d'acquisition reportés, des rajustements selon la valeur marchande et des frais de traitement pourraient s'appliquer à cette opération.
- une retenue d'impôt pourrait s'appliquer

5. SIGNATURES

Votre signature confirme votre accord avec tous les renseignements et les directives énoncés ci-dessus :

Date :	Signature du titulaire de contrat :
Date :	Signature du cotitulaire de contrat (le cas échéant) :
Date :	Signature du bénéficiaire irrévocable (le cas échéant) :
Date :	Signature du conseiller (avec autorisation de négociation limitée) :